

Réunion du Conseil Municipal

Du 11 Septembre 2025

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi onze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes HAULBERT, FRIGENZA, SEBASTIANI-MAYAFFRE
Ms. CLUET, FUNEL, BOUIX, GUERIN, DUMEZ, DECLERCQ,
CARTON

Membre(s) excusé(s) : Monsieur André GALFRE, Monsieur Dominique DECLERCQ

Membre(s) absent(s) : Monsieur Laurent CARTON

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur André GALFRE donne pouvoir à Monsieur Claude GUERIN
- Monsieur Dominique DECLERCQ donne pouvoir à Monsieur Frédéric CLUET

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- **Délibération N° 4 : Demande d'acquisition de la parcelle hébergeant les antennes relais du hameau de la Bâtie**

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve la modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal telle que proposée par Monsieur le Maire.**

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

3. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Août 2025
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- **Délibération N° 1 : Remboursement du coût du transport scolaire aux parents d'élèves**
- **Délibération N° 2 : Mesure d'aide aux familles pour la rentrée scolaire**
- **Délibération N° 3 : Décision modificative sur le budget primitif**
- **Délibération N° 4 : Demande d'acquisition de la parcelle hébergeant les antennes relais du hameau de la Bâtie**
- Questions diverses

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Août 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 29 Août 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 29 Août 2025.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

5. Signature du procès-verbal de la séance du 29 Août 2025

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Août 2025.

6. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune commission communale ne s'est réunie depuis la dernière séance du conseil municipal.

7. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Audit et visite sur la commune d'une représentante du label Ville Prudente le 08/09/2025 ;

8. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la commission activités de pleine nature le 10/09/2025 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

9. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

10. Délibération N° 1 : Remboursement du coût du transport scolaire aux parents d'élèves

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les nouvelles modalités de gestion du transport scolaire des élèves de la Commune imposées par la Région PACA. Pour cette année scolaire, les parents d'élèves ont dû acquitter directement le coût du transport de leurs enfants auprès de la Région et les Communes ont la possibilité, si elles le souhaitent, de procéder au remboursement des parents.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à présent, le coût du transport scolaire était entièrement pris en charge par la collectivité et aucune compensation n'était demandée aux parents. Conformément aux orientations prises dans l'élaboration du budget primitif 2025, il propose donc à l'assemblée de valider le remboursement du coût du transport scolaire aux parents afin de maintenir le service à l'identique des années précédentes et afin de ne pas pénaliser les parents.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide le remboursement du coût du transport scolaire aux parents d'élèves tel que présenté par Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

11. Délibération N° 2 : Mesure d'aide aux familles pour la rentrée scolaire

Au regard du contexte économique actuel, de la hausse des prix et du taux d'inflation qui pèse sur les ménages, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une mesure d'aide en faveur des familles ayant des enfants scolarisés en cette période de rentrée scolaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette mesure s'inscrit dans une orientation budgétaire décidée lors de l'élaboration du budget primitif 2025 qui consistait à aider les familles et les foyers de la commune au regard du contexte économique.

Des discussions au sein de l'assemblée s'engagent autour de la proposition de Monsieur le Maire et aboutissent à la proposition d'octroyer un bon cadeau de l'enseigne « Decathlon » d'une valeur de 100 € à chaque famille résidant sur la commune et ayant des enfants scolarisés de la maternelle à la terminale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir à d'autres mesures d'aides en faveur de tous les foyers de la commune. Une nouvelle mesure d'aide sera ainsi inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'octroi d'un bon cadeau de l'enseigne « Decathlon » d'une valeur de 100 € à chaque famille résidant sur la commune et ayant des enfants scolarisés de la maternelle à la terminale,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

12. Délibération N° 3 : Décision modificative sur le budget primitif 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'alimenter le compte 673 afin de procéder au remboursement de factures d'eau sur les années précédentes compte-tenu d'un jugement précisant qu'un administré n'ai plus propriétaire de son habitation depuis 2017.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2025 les crédits d'investissement nécessaires à l'opération de sécurisation des hameaux ont été inscrits pour 85 000 € HT or il convient de prendre en compte la TVA. Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative suivante :

Article	Libellé	BP 2025 + DM	Modification	Total
Fonctionnement	Dépenses 622	9 000 €	-100 €	8 900 €
	Dépenses 673	200 €	+100 €	300 €
Total		9 200	0.00 €	9 200 €
Investissement	Dépenses 231	424 093. 04 €	-10 000 €	414 093.04€
	Dépenses 2151 / 190	85 000 €	+ 10 000 €	95 000 €
Total		509 093.04 €	0.00 €	509 093.04 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** les décisions modificatives sur le budget primitif 2025 telles que présentées par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

13. Délibération N° 4 : Demande d'acquisition de la parcelle hébergeant les antennes relais du hameau de la Bâtie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par l'entreprise CELLAND, actuellement locataire de la parcelle communale cadastrée WC 140 sur le hameau de la Bâtie pour l'exploitation des infrastructures de télécommunication mobile, afin de manifester son intérêt auprès de la commune pour le rachat de la parcelle.

Cette démarche de l'entreprise CELLAND s'inscrit dans sa stratégie de rationalisation visant à aligner ses activités avec sa politique interne et à assurer une gestion sécurisée et efficace de son patrimoine. Désormais, la politique de cette entreprise privilégie l'acquisition d'espaces plutôt que leur location.

La société CELLAND (filiale du groupe CELLNEX) a sollicité la commune pour signer une cession temporaire d'usufruit concernant le foncier sur lequel sont implantées deux antennes de télécommunication dépendant de la parcelle cadastrée section WC numéro 140.

La société CELLAND propose d'acquérir en usufruit temporaire une surface d'environ 50 m² par site. Il est proposé une cession de deux micro-parcelles dans les conditions suivantes :

- En cession temporaire d'usufruit pour une période 30 ans ;
- Acquisition de deux parties de la parcelle cadastrée section WC numéro 140 d'une superficie de 50 m² pour chacun des sites ;
- Mise en place de servitudes de passage et de tréfonds selon plans à transmettre par le géomètre-expert
- Prix net vendeur pour SFR : 70 430 €
- Prix net vendeur pour Free Mobile : 58 000 €
- Prise en charge par CELLAND de la totalité des frais de transaction (notaire, géomètre, droits et taxes relatives à la cession)
- **Décide** de désigner de Maître Benoit PETRON situé 205 route de Digne – Saint-André-Les-Alpes (04170), pour réaliser la transaction avec la participation de V2N NOTAIRES, située à PARIS (75116) 91 avenue Kléber assistant l'acquéreur

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la proposition de l'entreprise CELLAND d'acquérir en usufruit temporaire une surface d'environ 50 m² par site de la parcelle communale cadastrée WC 140 pour une période de 30 ans telle que présentée par Monsieur le Maire ,
- **Valide** l'acquisition de deux parties de la parcelle cadastrée section WC numéro 140 d'une superficie de 50 m² pour chacun des sites ;
- **Accepte** la mise en place de servitudes de passage et de tréfonds selon plans à transmettre par le géomètre-expert ;
- **Décide** de fixer le prix net vendeur pour l'opérateur SFR à 70 430 €

- **Décide** de fixer le prix net vendeur pour l'opérateur Free Mobile à **58 000 €**
- **Valide** la prise en charge par CELLAND de la totalité des frais de transaction (notaire, géomètre, droits et taxes relatives à la cession)
- **Décide** de désigner de Maître Benoit PETRON situé 205 route de Digne, Saint-André les Alpes (04170), pour réaliser la transaction avec la participation de V2N NOTAIRES, située à PARIS (75116) 91 avenue Kléber assistant l'acquéreur ;
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à l'entreprise CELLAND,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

14. Questions Diverses

14.1. Cérémonie de remise des pots de miel du rucher communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une cérémonie de remise des pots de miel issu de la production du rucher communal aux marraines et aux parrains sera organisée le samedi 04 octobre 2025 à 18h00.

14.2. Pistes VTT

Monsieur Claude GUERIN informe l'assemblée que certaines portions de pistes des parcours VTT ne sont pas incluses dans le PIDPR. La CCAPV doit s'engager à inclure ces portions de pistes dans l'espace PIDPR afin que la labellisation FFC des parcours VTT de la commune soit maintenue. Monsieur le Maire va saisir officiellement la CCAPV sur ce sujet afin que les portions de pistes soient bien incluses dans l'espace PIDPR.

14.3. Panneau des itinéraires de randonnées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le département des Alpes de Haute Provence a livré à la commune le panneau d'information sur les itinéraires de randonnées de la commune.

14.4. Signalétique sur les aménagements de sécurisation des traversées d'agglomération

Monsieur Gérard BOUIX informe Monsieur le Maire que des panneaux de signalisation sur les traversées d'agglomération des hameaux de La Foux et de Peyroules ne sont pas positionnés correctement. Certains doivent être scellés et renforcés.

Monsieur le Maire va solliciter le bureau d'étude Vial afin que ces points soient traités avant la réception des travaux.

14.5. Terrain de pétanque de La Bâtie

Madame Lise HAULBERT informe l'assemblée qu'une planche de bois délimitant le terrain de pétanque de La Bâtie est endommagée. Monsieur le Maire va demander aux agents de la commune de procéder à la réparation de cette planche de bois.

14.6. Réunions avec les associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion avec les associations de la commune est planifiée le vendredi 10 octobre à 18h30.

14.7. Bulletin Municipal

Monsieur la Maire informe l'assemblée que le prochain bulletin municipal devra être terminé pour le 15 novembre au plus tard.

14.8. Forage de sécurisation de l'alimentation en eau potable du hameau de Peyroules

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réalisation d'un forage de sécurisation de l'alimentation en eau potable du hameau de Peyroules vont démarrer le 22 septembre.

15. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 11 Septembre 2025.

La séance levée : 20h00

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Cluet', with a horizontal line underneath.

C. FRIGENZA
La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Frigenza', with a horizontal line underneath.